

Département

DU LOIRET

**Arrondissement
DE MONTARGIS**

**Canton
DE COURTENAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROZOY LE VIEIL

Séance du 03 octobre 2011

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 10

date de convocation : 29 septembre 2011

En exercice : 10

date d'affichage : 10 octobre 2011

Présents : 7

L'an deux mil onze, le trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 septembre 2011 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Maire.

Etaient présents : Michel ROUGÉ, Anne-Sophie CARBONNELLE, Yvon BOYER, Annyck DEFLESSELLES, Véronique HABSIGER, Micheline LAURENT

Excusé et représenté : Richard CATALIAUD

Excusés : Coralie NAUDIN, Michel GALLARDO

Secrétaire de séance : Anne-Sophie CARBONNELLE

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 09 juillet 2011 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

Préambule

La maire informe le Conseil qu'une erreur a été commise lors de la réunion du 22 septembre 2011.

En effet, lors de la rédaction du compte-rendu, il a constaté l'absence de quorum et il en a conclu que cette rencontre ne devait être considérée que comme une simple réunion de travail et qu'il y avait lieu de convoquer de nouveau le Conseil Municipal.

Le maire informe le Conseil que Monsieur le Préfet a accepté le rattachement de Rozoy le Vieil. Les membres de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) qu'il a rencontrés lui ont dit qu'ils avaient particulièrement apprécié :

- La forte majorité exprimée par le Conseil en faveur de la CC4V,
- La qualité de l'argumentaire
- Le travail préalable réalisé (Accord unanime du conseil communautaire de la CC4V, rencontre avec de nombreux membres influents de la CDCI, appui de l'Association Départementale des Maires Ruraux...)

Le maire rappelle que le choix de notre commune de rejoindre la CC4V ne met pas en cause son appartenance au canton de Courtenay. C'est ainsi que, ni les écoles, ni les services du Conseil Général ne seront modifiés par ce choix.

I – Demande de subvention

Le maire informe le Conseil de la nécessité de poser un tableau électrique aux normes à la salle polyvalente et de procéder à l'achat de matériel informatique ainsi que de logiciels.
Pour ce faire, des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de retenir l'entreprise HORIZON VILLAGES pour l'informatique pour un montant de 3 724 € H.T

DECIDE à l'unanimité de retenir l'entreprise HOUPERT pour l'électricité pour un montant de 4 582.74 € H.T

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces projets pour permettre leur réalisation

CHARGE le Maire de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général au titre de l'aide aux communes à faible population pour l'exercice 2011.

II – Emprunt

Le maire informe le conseil de la nécessité de contracter un emprunt pour la réalisation des travaux du centre bourg.

Cet emprunt se monte à 95 000 €.

Après étude des propositions reçues, il serait retenu la Caisse d'Epargne.

Pour autant, le Conseil demande que soit prévu dans le contrat de prêt que le remboursement anticipé total ou partiel se fasse sans pénalité.

De plus, il demande s'il est possible que tout ou partie des frais de dossiers soit transformé en actions ou parts sociales de la banque.

III – Révision du loyer

Le maire informe le Conseil que le loyer est actuellement fixé à 350 € par mois plus 92 € de charges du 15 octobre au 15 avril, le montant des charges étant calculé prorata temporis en fonction de la mise en route et de la fermeture du chauffage.

Selon les termes du contrat de bail signé le 01 septembre 2009, il est précisé que le loyer sera révisé chaque année en proportion des variations du coût de la construction publié par l'INSEE.

Le maire propose donc au Conseil de réviser le prix du loyer du logement, ainsi que les charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de réviser le loyer selon les variations du coût de la construction publié par l'INSEE et de le fixer à 355 € mensuel

DEMANDE à la secrétaire de faire une étude sur le coût du chauffage au prorata de la superficie du logement et en fonction de l'augmentation du prix du fioul.

IV – Recettes provenant des amendes de police

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre par laquelle M. le Préfet l'informe que la Commission permanente du Conseil Général du Loiret a accordé à notre commune une dotation de 5 587 €.

Cette attribution est prélevée sur les crédits mis à la disposition du Département et provient des recettes procurées par le produit des amendes de police relatives à la circulation routière (crédits d'Etat).

Le versement de cette somme sera prescrit par arrêté préfectoral sur le vu de la délibération par laquelle le Conseil Municipal aura fait connaître son acceptation et son engagement pour l'exécution des travaux correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la dotation allouée de 5 587 €.

S'ENGAGE à réaliser les travaux destinés à la mise en sécurité de la voirie communale par éclairage public pour un montant H.T de 11 173.29 €

V – Questions diverses

1/ Syndicat Intercommunal d'Aménagement (SIA) du Betz

M. Rougé informe le Conseil que ce syndicat est pour l'instant composé de 2 communes : Dordives et Bransles.

En raison de l'obligation à l'avenir qui va être faite aux communes d'entretenir leurs rivières, il serait souhaitable que ce syndicat soit étendu à toutes les communes qui ont une rivière, et ce, afin de mutualiser les services.

Le projet est à l'étude et devrait se concrétiser d'ici 3 ans.

Le conseil municipal de Rozoy sera amené à délibérer sur ce sujet.

2/ Concert

Le maire informe le Conseil que dans le cadre de l'animation de notre village, un concert de Vitaly Makukin, guitariste, est prévu le 19 novembre 2011 à la salle des fêtes de Rozoy.

3/ Enfouissement réseaux

Suite à la réunion d'avec Erdf, le maire informe le Conseil que nous avons pris la bonne décision d'enfouir les réseaux électriques il y a deux ans car les subventions aujourd'hui sont en nette diminution.

4/ Terrain

Le maire informe le Conseil que nous avons reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) pour un terrain se trouvant dans le centre bourg cadastré section ZB 14 et ZB 29 d'une contenance de 5 148 m² et que nous envisageons d'exercer notre droit de préemption sur ce terrain.

Le Conseil décide d'approfondir le dossier et de prendre une décision lors du prochain conseil muinicipal qui aura lieu le 10 octobre à 20 heures.

5/ Animation

Mme Carbonnelle présente au Conseil un document reçu d'une troupe de théâtre de Ferrières : « Théâtre Passion en Vallée du Betz ».

Afin d'animer notre village, il serait bien de les faire venir au cours du 1^{er} trimestre 2012.

Le coût est de 1 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE à l'unanimité Mme Carbonnelle de finaliser le dossier

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet

CHARGE le Maire de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes pour l'exercice 2011.

6/ Formation des agents

Le maire informe le Conseil que le gouvernement envisage d'amputer de 10% la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

Aussi, le CNFPT souhaite que le conseil formule un vœu pour le rétablissement de la cotisation à 1%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE à l'unanimité que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

7/ Chèque

Le maire informe le Conseil qu'un administré a déposé un chèque en paiement d'une amende suite à un dépôt sauvage d'ordures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité ce chèque d'un montant de 41.49 €

La séance est levée à 21 heures 45.

SIGNATURES DES PRÉSENTS

Jacques LASSOURY	Michel ROUGÉ	Anne-Sophie CARBONNELLE	Yvon BOYER
Richard CATAIFAUD	Annyck DEFLESSELLES	Michel GALLARDO	Véronique HABSIGER
Micheline LAURENT	Coralie NAUDIN		